

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1329

présenté par
M. Charles de Courson
à l'amendement n° 1165 de M. Barrot

ARTICLE 13 BIS

Au dernier alinéa, substituer au mot :

« janvier »

le mot :

« juillet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à proposer un report de la date d'entrée en vigueur du dispositif visant à lutter contre les montages dits « Cumcum » à compter du 1er juillet 2019 afin de permettre aux sociétés et établissements payeurs de faire évoluer leurs équipements informatiques afin qu'elles puissent appliquer les retenues à la source sur les versements concernés.